

DOSSIER

dp
DÉBAT
PUBLIC

PROJET
TECHNOCENTRE
À FESSENHEIM

DE PRESSE

Débat public
Projet Technocentre
à Fessenheim
**Du 10 octobre 2024
au 7 février 2025**

ORGANISÉ PAR

LA commission
nationale du
débat public CNDP



Sommaire

3 Un débat public sur le projet Technocentre à Fessenheim

4 Le débat

Pourquoi le débat public ?

La CNDP

5 La commission particulière chargée de l'animation du débat public sur le projet

6 Les questions au cœur du débat

7 Les modalités d'information et de participation

Le calendrier des rencontres

8 Le projet

Présentation

L'ambition du projet

Le porteur du projet

Chiffres clés

Le territoire d'implantation du projet

Localisation du projet de Technocentre à Fessenheim



Un débat public sur le projet Technocentre à Fessenheim

EDF projette de réaliser et d'exploiter sur le territoire de Fessenheim (Haut-Rhin) le « Technocentre », usine destinée au recyclage de métaux très faiblement radioactifs (TFA) issus du démantèlement des installations nucléaires et de la maintenance du parc de production.

Aujourd'hui, ces métaux sont envoyés au Cires (Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage), géré par l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), dans l'Aube, pour y être stockés définitivement.

L'opportunité de valoriser ces métaux a été identifiée dans le cadre du 5^e Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) 2022-2026. La réglementation française a ainsi été harmonisée avec celle d'autres États membres de l'Union européenne en février 2022.

EDF identifie qu'une part significative des métaux issus de la maintenance et du démantèlement des installations nucléaires présente un niveau de radioactivité faible et pourrait être valorisée. Il estime à 500 000 tonnes le gisement français dans les quarante ans à venir.

Le processus industriel repose sur la fusion des métaux dans un four à arc électrique à 1650 ° C. Les produits sortant du Technocentre prendraient la forme de lingots de fonte ou d'acier conventionnel d'une vingtaine de kilos destinés à l'industrie métallurgique. Les déchets résiduels seraient traités dans les filières dédiées.

Suite à la saisine volontaire d'EDF, et compte tenu des différents impacts que ce projet pourrait avoir sur l'aménagement du territoire et le cadre socio-économique et environnemental, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé d'organiser un débat public **du 10 octobre 2024 au 7 février 2025**.

Les habitantes et habitants du Haut-Rhin, ainsi que tous les publics sont invités à s'informer sur ce projet et ses multiples enjeux, et à donner leur avis.

Pour ce débat, la CNDP a mis en place plusieurs dispositifs, au plus près du territoire :

- Des réunions publiques, des rencontres thématiques, des visites et une présence renforcée sur le terrain permettront à chacun et à chacune de s'exprimer
- Une plateforme participative en ligne pour déposer ses questions, avis et propositions
- Des cahiers d'acteurs pour les collectivités territoriales, associations, entreprises, chambres consulaires, collectifs... qui souhaiteraient faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux mis en débat

Comment contacter la commission particulière ?

Téléphone (appel gratuit) : 0805 38 00 86

Mail : equipe.fessenheim@debat-cndp.fr

Par voie postale :

Pépinière d'entreprises La Ruche
Commission particulière du débat public
« Projet Technocentre à Fessenheim »
1 rue de l'Europe
68740 Fessenheim

Plus d'informations sur le site et les réseaux sociaux du débat :

www.debatpublic.fr/projet-technocentre-fessenheim

Le débat

POURQUOI LE DÉBAT PUBLIC ?

Le débat public est une procédure légale, inscrite dans le Code de l'environnement, qui permet à toute personne d'exercer une influence dans l'élaboration d'une politique publique ou d'un projet à forts enjeux socio-économiques ou environnementaux. C'est un dispositif de démocratie participative et délibérative en amont des décisions.

Participer au débat public est un droit garanti à toutes et tous : novice, sensibilisé.e ou expert.e de la question posée, toute personne est légitime et bienvenue à y prendre part.

Les objectifs du débat public :

- Permettre de débattre non seulement des caractéristiques et des impacts d'une politique publique ou d'un projet, mais aussi de leur pertinence et de leur opportunité, c'est-à-dire si oui ou non ils doivent être mis en place ou réalisés, et à quelles conditions.
- Permettre à chacune et à chacun d'avoir accès à une information complète et pertinente (principe de transparence) pour permettre une participation effective.

Le débat public n'est ni un référendum ni un sondage d'opinion, il permet l'expression par l'ensemble des participant.e.s de points de vue argumentés et leur prise en compte exhaustive

À l'issue d'un débat public, la commission particulière nommée par la CNDP publie un compte rendu qui restitue la parole du public. Ce compte rendu présente l'ensemble des observations et propositions du public et les enseignements du débat. Il comprend également des recommandations adressées au responsable du projet, qui doit y répondre dans les trois mois suivant sa publication.

Un bilan du débat, rédigé par le président de la CNDP, sera également publié.

LA CNDP

Créée en 1995 par la loi Barnier, la CNDP est une autorité administrative indépendante et neutre, garante du droit de toutes personnes d'être informées de l'existence de projets qui ont des conséquences sur leur environnement, et de pouvoir participer à leur élaboration. Depuis sa création, elle a organisé plus de cent débats publics et garanti plus de 400 concertations publiques.

La CNDP n'exprime aucun avis sur ces projets mais s'assure de la transparence de l'information afin que le public puisse se forger un avis, elle organise les échanges et restitue la parole du public. À l'issue du débat, la CNDP publie un compte rendu afin de permettre au responsable du projet de tirer les conclusions sur les suites données au projet ou au plan initial.

Ses autres missions :

- Elle conseille, à leur demande, les responsables d'un projet ou d'un plan sur toute question relative à la participation des citoyens dans le débat public.
- Elle peut émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique.
- Afin de prévenir d'éventuels conflits, elle peut organiser une conciliation visant à trouver des compromis.
- Elle peut être saisie par le Gouvernement, par les parlementaires ou par 500 000 citoyens pour organiser un débat public national sur un projet de réforme ayant un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

La commission particulière chargée de l'animation du débat public sur le projet

Pour assurer la préparation et l'animation de ce débat public, la CNDP a nommé une commission de huit membres. Représentants de la société civile, ils sont neutres et indépendants à l'égard du projet et du maître d'ouvrage et travaillent de façon collégiale. Ils se sont engagés dans le respect de la charte d'éthique et de déontologie et de la lettre de mission de la CNDP. Cette commission est appuyée par un secrétariat général, constitué de Léo Pillet et d'Adrien Braz, chargé de la mise en œuvre et du suivi du débat public.



Antoine ADLER

- 73 ans
- Ingénieur Institut national des sciences appliquées (INSA) Lyon
- Ingénieur général de la fonction publique territoriale
- Retraité



Anne LAPORTE

- 67 ans
- Médecin de santé publique, épidémiologiste
- Retraitee
- Inscrite sur la liste nationale des garantes et garants de la CNDP



Ilyès ABDELLOULI

- 23 ans
- Étudiant en école d'ingénieurs à l'École des Mines de Nancy



Jean-Louis LAURE, président

- 77 ans
- Consultant en gestion de grands projets, retraité
- Coach et médiateur
- Inscrit sur la liste nationale des garantes et garants de la CNDP



Alexandra CHTEOUI

- 24 ans
- Étudiante à l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) et AgroParisTech
- Spécialisation en affaires publiques et environnement



Éric MINNAERT

- 58 ans
- Anthropologue



Romane HARMEL-SAMARCQ

- 47 ans
- Coach et médiatrice



Valérie TROMMETTER

- 53 ans
- Responsable Qualité, hygiène, sécurité, environnement (QHSE) en industrie
- Médiatrice
- Inscrite sur la liste nationale des garantes et garants de la CNDP

Les questions au cœur du débat

Ce projet serait le premier projet de valorisation de déchets TFA en France. Il soulève donc de nombreuses questions qui abordent son opportunité :



Les modalités d'information et de participation

Soucieuse de permettre à un maximum de personnes de s'informer et de s'exprimer, la CNDP a défini des modalités et outils de participation variés, à compter du **10 octobre 2024** :

- **Les rendez-vous proposés au public :**
De nombreuses rencontres de proximité, réunions, points contacts, etc. se dérouleront sur le territoire
- **En ligne :**
Le site internet du débat, auquel toute personne peut accéder pour consulter les différentes informations sur le débat, connaître les modalités de participation, les informations pour mieux comprendre les enjeux, les objectifs, les caractéristiques techniques du projet...
www.debatpublic.fr/projet-technocentre-fessenheim

Une plateforme participative, pour poser ses questions, commenter, exprimer son avis et ses propositions
- **Les cahiers d'acteurs :**
La commission particulière invite toutes les personnes morales (collectivités territoriales, associations, entreprises, chambres consulaires, collectifs) qui le souhaitent à faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux mis en débat. Chaque personne morale peut envoyer son cahier d'acteurs tout au long du débat public. Il sera mis en ligne sur le site internet du débat et pris en compte dans le compte rendu général soumis au responsable du projet à l'issue du débat.

Comment contacter la commission particulière ?

Téléphone (appel gratuit) : 0805 38 00 86

Mail : equipe.fessenheim@debat-cndp.fr

Par voie postale :

Pépinière d'entreprises La Ruche
Commission particulière du débat public
« Projet Technocentre à Fessenheim »
1 rue de l'Europe
68740 Fessenheim



LE CALENDRIER DES RENCONTRES

INSTALLATION DU DÉBAT

10 OCTOBRE AU 18 OCTOBRE 2024

Réunion publique

Lundi 14 octobre à 18 h 30 à Fessenheim (L'Escale - salle Fess'tival) et retransmission en direct

Atelier-webinaire sur le processus décisionnel du projet

Jeudi 17 octobre à 19 h en visioconférence

DÉPLOIEMENT DU DÉBAT

4 NOVEMBRE AU 20 DÉCEMBRE 2024

Visites de sites

Jeudi 7 novembre : site du Cires (Aube)

Samedi 16 novembre : site projeté du Technocentre à Fessenheim et son environnement

Rencontres thématiques

Mercredi 27 novembre à Volgelsheim
Atelier « santé publique et impacts environnementaux du projet »

Mercredi 11 décembre à Biesheim
Atelier « aménagement du territoire, enjeux socio-économiques du projet, transports et mobilité »

Des points contacts sur les marchés et les centres commerciaux (Fessenheim, Colmar, Mulhouse)

APPROFONDISSEMENT ET CONCLUSION

JANVIER 2025

Des rendez-vous additionnels pourront être programmés en fonction des enseignements tirés des premières séquences du débat

Réunion publique de partage des contributions

Jeudi 23 janvier à Fessenheim

D'autres rencontres auront lieu avec les scolaires, les étudiants et en lien avec les initiatives locales.

Les réunions sont accessibles à tous sans condition (l'inscription est recommandée ou obligatoire pour certaines d'entre elles pour des raisons d'organisation).

Rendez-vous sur le site internet du débat pour en savoir plus :

www.debatpublic.fr/projet-technocentre-fessenheim

Le projet

PRÉSENTATION

Aujourd'hui, les métaux très faiblement radioactifs (TFA), issus du démantèlement des installations nucléaires et de la maintenance du parc de production sont envoyés au Cires (Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage), géré par l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), dans l'Aube, pour y être stockés définitivement.

L'opportunité de valoriser ces métaux a été identifiée dans le cadre du 5^e Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) 2022-2026. La réglementation française a ainsi été harmonisée avec celle d'autres États membres de l'Union européenne en février 2022.

Dans ce contexte, EDF projette de réaliser et d'exploiter sur le territoire de Fessenheim (Haut-Rhin) le « Technocentre », usine destinée au recyclage de ces métaux TFA. Il estime à 500 000 tonnes le gisement français de métaux issus de la maintenance du parc nucléaire et du démantèlement des installations nucléaires dans les quarante ans à venir.

Le processus industriel repose sur la fusion des métaux dans un four à arc électrique à 1650°C. Les produits sortant du Technocentre prendraient, la forme de lingots de fonte ou d'acier conventionnel d'une vingtaine de kilos destinés à l'industrie métallurgique. Les déchets résiduels seraient traités dans les filières dédiées.

Le chantier de construction commencerait en 2027 pour une mise en service prévue fin 2031.

EDF estime que le projet permettrait de créer 200 emplois directs auxquels s'ajouteraient les emplois indirects (sous-traitants) et les emplois induits par la présence des salariés et de leur famille sur le territoire. La phase chantier permettrait de mobiliser 200 à 300 emplois sur les cinq ans de construction.

Le coût total du projet est estimé à 450 millions d'euros (conditions économiques de 2023).

L'AMBITION DU PROJET

Les objectifs du projet exprimés par EDF sont :

- Recycler des ressources dans une logique d'économie circulaire.
- Réduire les quantités de déchets à stocker.
- Optimiser les capacités de stockage des déchets TFA (très faible activité).
- Contribuer au développement du territoire de Fessenheim.

LE PORTEUR DU PROJET

EDF est le maître d'ouvrage du projet Technocentre. Le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur les métiers de la construction, de la production, du transport, de la distribution, du négoce, de la vente d'énergies et des services énergétiques, qui assure en France une contribution au service public de l'électricité sur les territoires.

Au sein d'EDF et de la Direction du parc nucléaire et thermique, la Direction des projets déconstruction et déchets (DP2D) est en charge du démantèlement des centrales nucléaires et de la gestion des déchets radioactifs.

CHIFFRES CLÉS

Gisement identifié :
500 000 tonnes
sur environ 40 ans

Dimensions
de l'installation :
longueur **275 mètres**
largeur **160 mètres**
hauteur de **20 à 40 m**
superficie au sol
30 000 m²

Capacité du four
à arc électrique :
25 tonnes

Traitement annuel :
20 000 tonnes

Nombre d'emplois
directs à terme **200**

Taux de valorisation :
75 % pour les générateurs de vapeur
95 % pour les autres composants

Source : DMO

UN DÉCHET TFA

Les déchets TFA sont essentiellement des gravats, des terres, des ferrailles très faiblement radioactifs issus du démantèlement ou de l'exploitation d'installations nucléaires ou d'industries classiques utilisant des matériaux naturellement radioactifs.

Source : Andra

LE TERRITOIRE D'IMPLANTATION DU PROJET

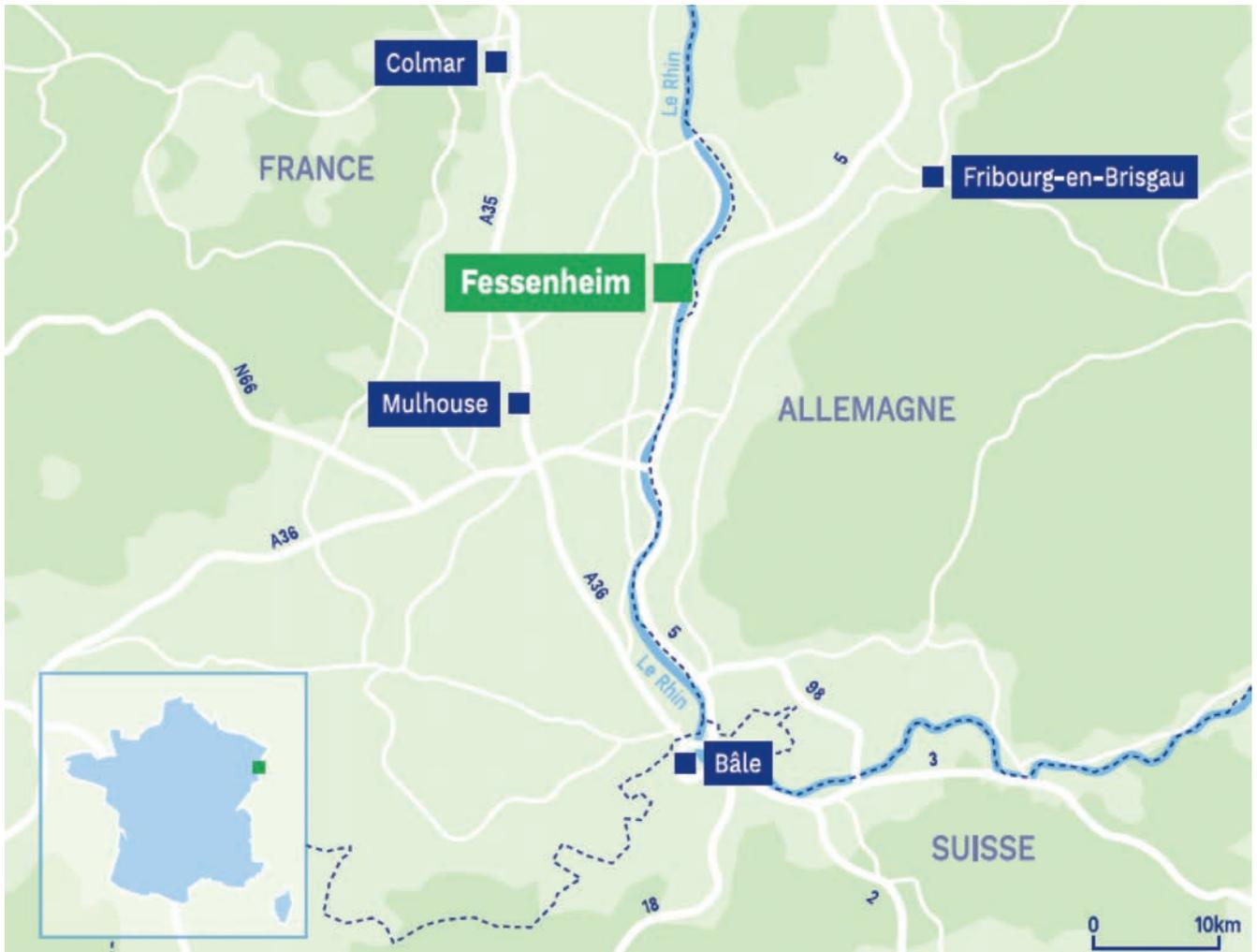
Le projet nommé « Technocentre » serait implanté à Fessenheim (Haut-Rhin).

Le terrain envisagé, propriété d'EDF, d'une superficie de 15 ha est situé à proximité de la centrale nucléaire de Fessenheim.

EDF estime que ce terrain réunit toutes les caractéristiques nécessaires à la construction et au fonctionnement du projet Technocentre.

Synthèse du dossier du responsable de projet : www.debatpublic.fr/projet-technocentre-fessenheim

LOCALISATION DU PROJET DE TECHNOCENTRE À FESSENHEIM



Source : EDF



**Retrouvez toutes
les informations sur notre site**
(actualités, agenda, publications...).

www.debatpublic.fr/projet-technocentre-fessenheim

Contactez-nous :

www.debatpublic.fr/projet-technocentre-fessenheim

Suivez-nous sur les réseaux sociaux:

